

Département de
l'Aude

Arrondissement de

CARCASSONNE

**Domaine : de
compétences par
thèmes**

**Sous-domaine :
Aménagement du
territoire**

**Nombre de membres en
exercice : 11**

**Nombre de membres
présents : 10**

Nombre de votants 10

**Date de la convocation
du Conseil Municipal : 9
février 2018**

**Affichage en date du 12
février 2018**

**Séance du 26 février
2018**

OBJET :

**PETR : avis sur projet
arrêté Schéma de
Cohérence
Territoriale du Pays
Lauragais**

Par publication le :

12 MARS 2018

**Certifiée exécutoire
par réception en
Préfecture le :**

- 5 MARS 2018

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE**

COMMUNE DE RICAUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2018/6

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six du mois de février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Ricaud, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire à la mairie de Ricaud sous la présidence de Monsieur Jean-Luc HENNEBELLE, Maire-adjoint, remplaçant Madame le Maire absente excusée.

Etaient présents : Mesdames, Solange GODARD, Monique CRUZEL, Sandrine MELIX, Line SALLES, Messieurs Michel CALVEL, Eric CROS, Jean-Luc HENNEBELLE, Williams ROUQUET, Bernard PEDUSSAUD, Jean-Joseph AYRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Etait excusée : Nicole MARTIN

Solange GODARD est nommée secrétaire de séance.

Par courrier en date du 21 décembre 2017, afin de procéder à la consultation officielle des Personnes Publiques Associées, le PETR du Pays Lauragais a sollicité la commune de Ricaud en tant que Personne Publique Associée sur le projet d'arrêté de révision du SCOT du Pays Lauragais.

Monsieur le Maire-adjoint précise que cet avis doit être donné dans un délai de trois mois à compter de la saisine. Passé ce délai, cet avis est réputé favorable.

Monsieur le Maire-adjoint indique que les membres du Conseil Municipal a pris connaissance des principales caractéristiques de la révision du SCOT et ont été invités à consulter le site internet du Pays Lauragais <http://www.payslauragais.com/scot-lauragais/principal/amenager-le-scot-horizon-2030/le-scot-en-revision-documents-arretes>

**Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Monsieur le Maire-adjoint
Et Après en avoir délibéré,**

DONNE un avis favorable sur le projet arrêté de révision du SCOT du Pays Lauragais sous réserves :

- De laisser la possibilité aux communes rurales de pouvoir se développer et de pouvoir dépasser marginalement les objectifs estimatifs figurant dans le Document D'Orientation et d'Objectifs/Document Graphique n° 1 « Les orientations chiffrées en matière de construction de logements entre 2011 et 2030 » pour répondre à leurs objectifs de maintien de service public et de population ;
- Que le SCOT du Pays Lauragais soit appliqué de manière identique par les différents services instructeurs sur l'ensemble de leur territoire.

**VOTANTS : 10 POUR : 10 CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été
affichés conformément aux articles L2221-7 et L2121-7 du C.G.C.T.

Ricaud le 26 février 2018

Le Maire-adjoint
Jean-Luc HENNEBELLE



Nom Prénom des conseillers présents et ayant voté	Signature
Nicole MARTIN, Maire	Excusée
Jean-Luc HENNEBELLE Maire adjoint	
Michel CALVEL, Maire-adjoint	
Bernard PEDUSSAUD, conseiller municipal	
Sandrine MELIX, conseillère municipale	
Solange GODARD, Conseillère municipale et secrétaire de séance	
Line SALLES, conseillère municipale	
Monique CRUZEL conseillère municipale	
Eric CROS, Conseiller municipal	
Jean Joseph AYRAUD, conseiller municipal	
Williams ROUQUET, conseiller municipal	

